

Montréal, le 26 novembre 2014

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**A :** Tous les participants

**Objet :** **Demande d'autorisation du budget d'investissements 2015 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 25 millions de dollars**  
**Dossier de la Régie de l'énergie : R-3904-2014**

---

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la lettre du Transporteur du 25 novembre 2014, l'informant qu'il ne sera pas en mesure de transmettre ses réponses aux demandes de renseignements dans le délai prévu, soit le 26 novembre 2014, en raison des ressources actuellement consacrées à son dossier tarifaire. Il demande ainsi de reporter le dépôt de ses réponses au 9 décembre 2014.

La Régie a également pris connaissance des lettres du GRAME et de SÉ-AQLPA demandant de tenir compte du fait que leurs représentants participeront à l'audience du dossier R-3905-2014, prévue du 5 au 19 décembre 2014. Les intervenants mentionnent qu'il leur sera difficile de déposer un rapport complet dans les délais initialement prévus à la décision D-2014-187 du présent dossier.

Compte tenu des contraintes invoquées par les participants, la Régie modifie le calendrier comme suit :

9 décembre 2014, 12 h	Date limite pour les réponses du Transporteur aux demandes de renseignements.
7 janvier 2015, 12 h	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants et des observations des personnes intéressées. Date limite pour mettre fin à l'intervention, tel que le prévoit le <i>Guide de paiement des frais des intervenants 2012</i> .
16 janvier 2015, 12 h	Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements sur la preuve des intervenants.

23 janvier 2015, 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux demandes de renseignements.
30 janvier 2015, 12 h	Date limite pour le dépôt de l'argumentation du Transporteur.
6 février 2015, 12 h	Date limite pour le dépôt des argumentations des intervenants.
17 février 2015, 12 h	Date limite pour le dépôt de la réplique finale du Transporteur.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml